



Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal **du 11 avril 2017 à 20h15**

Présents : Mmes MM. Michel DARNAUD, maire, Jean-Pierre VIVIER, Jean-Paul LEGER, Catherine SOUBEYRAND, David BONNET, adjoints, Lydia PROTIN, Frédéric SOUBEYRAND, Catherine NALPOWIK, Colette BUTTARD, Philippe TERRY, Huguette JOLIVET, Sylvain MAURIN.

Absents excusés :

M. René VERGNE, absent excusé, a donné procuration à M. Michel DARNAUD.

M. Pascal MARCHANDIAU, absent excusé, a donné procuration à M. David BONNET.

Mme Lydia PROTIN est nommée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la réunion peut débuter.

Le compte rendu de la réunion du 23 février 2017 ne faisant pas l'objet d'observation est approuvé, à l'unanimité.

Vote des taux d'imposition de 2017 des taxes directes locales :

Le maire rappelle les taux de la taxe d'habitation, des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties 2016, à savoir : 9,02%, 14,11% et 93,22%. Afin de pouvoir palier, en partie, à la baisse des différentes dotations de l'Etat, ce dernier suggère de relever les taux des taxes de 1%, proposant ainsi de fixer la taux de la taxe d'habitation 2017 à 9,11%, le taux de la taxe foncière des propriétés bâties 2017 à 14,25% et le taux de la taxe foncière des propriétés non bâties 2017 à 94,15%. Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette augmentation de 1 % des taux d'imposition des 3 taxes directes locales pour 2017.

Vote des budgets primitifs 2017 – Services général et Assainissement :

Présentation du budget général et du budget assainissement par Monsieur Laurent DESPORTES, comptable public (trésorier).

Budget primitif 2017 – Service général :

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le budget primitif 2017 – Service Général qui s'équilibre en dépenses et en recettes, comme suit :

Section de fonctionnement : 496 837.00 €

Section d'investissement : 352 374.00 €

Subventions 2017 : 6 835 € sont affectés à l'article 6574 « Subventions aux associations ».

Le Conseil Municipal approuve la liste des subventions proposée.

Budget primitif 2017 – Service Assainissement :

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le budget primitif 2017 – Service Assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes, comme suit :

Section d'exploitation : 62 240.00 €

Section d'investissement : 124 665.00 €

Taxe d'habitation – Abattement général à la base

Le maire rappelle qu'une délibération du Conseil Municipal, en date du 1^{er} juin 1986, a instauré un abattement à la base pour le calcul de la taxe d'habitation. Cet abattement, concernant les résidences principales, est de l'ordre de 15% de la valeur locative moyenne de la commune, soit 515 €, auquel s'applique le taux communal. Un rapide tour d'horizon permet de constater que près de 75% des communes à l'entour ont supprimé cet abattement. En conséquence, le maire propose aux membres du Conseil Municipal, une réflexion quant au maintien de cet abattement ou à sa réduction sur 3 ans, au rythme de 5 points par an, à compter du 1^{er} janvier 2018, ce qui engendrerait sa disparition au 1^{er} janvier 2020. Un débat long et passionné s'installe permettant à chacun des élus de faire connaître sa position.

Il est également abordé le maintien en l'état ou non des abattements pour charges de famille au niveau de la taxe d'habitation, ce qui donne également lieu à de vifs échanges au sein de l'assemblée.

Dans un souci d'apaisement, le maire propose que chacun puisse réfléchir sereinement à ces différentes questions et de les inscrire à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

Indemnités de fonction du maire et des adjoints

Suite aux préconisations des services de l'Etat et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal dit que les indemnités du maire et des adjoints, décidées par délibération du Conseil Municipal du 10 avril 2014, sont fixées en référence à l'indice brut terminal de la fonction publique, en remplacement de l'indice 1015.

Compte rendu de la Commission des Travaux – Réunion du 4 avril 2017

Différents points ont été abordés et repris ci-dessous.

Projet de réhabilitation du bâtiment communal de « La Gare »

Il a été fait appel au service SOLiHA, afin d'évaluer le montant total des travaux de réhabilitation du bâtiment communal de « La Gare », de dresser un plan de financement et de monter les dossiers de demande de subvention auprès des différents financeurs. Plusieurs entreprises ont répondu à la consultation lancée par procédure adaptée. Le choix des entreprises, ainsi que le montant précis des travaux, seront communiqués dès que les financeurs auront donné leur autorisation à engager l'opération. L'assemblée, à l'unanimité, approuve l'ensemble du projet, estimé à un montant total de 43 437 € HT, comprenant la réfection du logement situé au 1^{er} étage et les travaux de mise en conformité du local situé au rez-de-chaussée du bâtiment.

L'assemblée charge M. le Maire de solliciter toutes les demandes de subvention relatives à ce dossier et de lancer les travaux, dès que possible.

Projet de sécurisation : Terrain multisports

Régulièrement, les propriétaires riverains du « stade » de la rue des Ferrats se plaignent de la présence de ballons dans leur propriété. Force est de constater que les protections en place (+ de 20 ans) sont quelque peu « fragilisées » et jouent moyennement le rôle qui leur est dévolu. Cependant, il est regrettable que certains utilisateurs de ces structures ne soient pas à même de maîtriser leur influx nerveux... Soucieux de préserver la quiétude des voisins, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de mettre en place une nouvelle structure de filet pare-ballon, efficace, robuste et répondant aux normes de sécurité, estimée à 8 800 € HT. Des devis ont été demandés à des entreprises spécialisées en la matière. Des dossiers de demande de subvention seront adressés aux différents financeurs. Précision était faite que les travaux ne pourront intervenir avant réponse de ces organismes.

Demandes d'attribution du Fonds de Concours d'Investissement à ARCHE Agglo

. Agrandissement de l'atelier communal :

Un fonds de concours de 8 898 € sera demandé à la Communauté d'Agglomération, pour la réalisation des travaux par des entreprises, d'un montant total de 18 160.40 € HT.

. Réhabilitation du bâtiment communal « La Gare »

Un fonds de concours de 5 700 € sera demandé à la Communauté d'Agglomération, pour la réalisation du projet estimé à un montant total de 43 437 € HT.

. Travaux 2017- Réfection de la voirie communale (Route de Bobon et Quartier de Vernolet)

Un fonds de concours de 9 760 € sera demandé à la Communauté d'Agglomération, pour les travaux de voirie de 2017 estimés à 19 920.00 € HT.

. Sécurisation Terrain multisports - Rue des Ferrats :

Un fonds de concours de 2 587 € sera demandé à la Communauté d'Agglomération, pour une dépense estimée à 8 800 € HT.

Réglementation Tonnage Voirie Communale

Malgré les multiples rappels oraux à la réglementation faits auprès de l'entreprise Bourdin, force est de constater que cette dernière emprunte régulièrement en surcharge les voies communales (route de Bobon et chemin de Combalieu). La voirie n'étant pas compatible avec ces gros tonnages, il a été récemment demandé, par voie orale, à cette entreprise de respecter la réglementation en place.

Conscient que ce genre d'activité professionnelle exige l'usage de gros porteurs, le Conseil Municipal adressera prochainement un courrier à cette entreprise, lui demandant de prendre en compte ces observations et d'effectuer des rotations chantier - dépôt avec des véhicules adaptés à ladite réglementation. Toutefois, des dérogations ponctuelles pourront être délivrées par le maire.

Projet d'extension de périmètre du Site Natura 2000

Récemment, les Services de la Direction Départementale des Territoires ont transmis un dossier de consultation du site FR820 1663, B15, traitant de l'extension du Site Natura 2000 sur les affluents rive droite du Rhône, au titre de la directive Habitats – Faune - Flore. Ce projet d'extension impacte faiblement la commune car s'agissant d'une part du sommet de Terre Noire (rive gauche du chemin), ainsi que de la zone boisée sur la rive droite du Ruisseau d'Iseran, sous le lieu-dit Tourtoutret.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable sur ce projet d'extension de périmètre.

Itinéraire « Chemin de St Jacques de Compostelle de Lyon à Arles »

Un responsable au sein de l'Association Rhône-Alpes des Amis de Saint-Jacques a proposé de revoir le balisage existant, afin d'inciter les « pèlerins » à quitter la ViaRhôna à l'entrée du village et de les inviter à découvrir les ruelles de la commune ainsi que l'église St Martin. Ce balisage caractéristique, mais discret, sera mis en place par cette association. Le Conseil Municipal, dans son intégralité, approuve cette initiative et charge M. le Maire de signer la convention de passage et de balisage avec cette association.

Divers

Cabine téléphonique Orange

Les services Orange ont informé la commune de la prochaine dépose de la cabine téléphonique située en bordure de la RD 86, à proximité du restaurant « Les Platanes ». Cette mesure découle de la faible utilisation de cet équipement, à savoir, 16 secondes par jour.

Modification du zonage agricole des Zones Défavorisées Simple (ZDS)

Tout récemment, l'Etat français a mis en place la nouvelle carte des zones défavorisées en matière d'agriculture, nouveau découpage qui exclut la commune de Vion. Cette mesure aurait pour effet de diminuer très sensiblement le montant de l'Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels (ICHN). En conséquence, le Conseil Municipal, dans son intégralité, décide d'adresser un courrier à Mr Stéphane LE FOLL, Ministre de l'Agriculture lui demandant de bien vouloir réintégrer la commune de Vion en Zone Défavorisée Simple.

Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo - Assistance technique aux communes

La Communauté d'Agglomération vient de mettre en place un service d'aide technique aux communes. Ce service aura pour vocation à accompagner les communes, plus particulièrement dans le cadre des travaux de voirie (évaluation des besoins, réalisation des devis, consultation des entreprises et aide au choix). Ce type de prestation sera facturé, soit à la journée (300 €), soit la ½ journée (150 €) ou au taux de 4% du montant des travaux, si inférieur à 25 000 € HT.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 23h15.

VION, le 18 avril 2017.

Le Maire,

Michel DARNAUD

